une copie de la lettre susmentionnée pour laquelle on a obtenu un accusé de réception ou, si la lettre est envoyée par courrier recommandé, une copie de la lettre et le reçu du maître de poste.

- On fait parvenir à APRS la formule EXT 156, dûment remplie faisant état des mesures recommandées.
- 4. APRS avise le syndicat dont l'employé fait partie et avise également APRE de cesser toute rémunération durant la période de suspension.
- Congédiement 1. On fait parvenir à PDM, par les voies hiérarchiques habituelles, une formule EXT 156, dûment remplie faisant état des mesures recommandées. On en envoie une copie à APRS.
 - PDM avise par écrit l'employé de la décision finale. On verse une copie de la lettre au dossier d'appréciation de l'employé.